

La Voix du Couderc

n°77

Bulletin municipal de la commune d'Arthès – 1^{er} semestre 2018



La RD 97 est en bonne voie ! la 1^{ère} tranche est presque terminée !



Le 14 avril 2018, a été inaugurée la Place DELMAS-BOUYSSOU, située à l'intersection de l'avenue Marcel Bonafé et la rue Ernest Vialar.

Elle a été construite après l'acquisition et la démolition de l'immeuble de la famille BOUYSSOU, ces opérations ont été réalisées par la commune à partir de 2011.



Le conseil municipal a décidé de la dénommer au nom de cette famille afin que ce lieu nous rappelle l'histoire locale et plus particulièrement cette honorable famille.

Vous trouverez dans cette voix du Couderc un article plus détaillé.

Après quatorze mois de travaux sur la route de Carmaux (RD 97), un tronçon de cette nouvelle avenue (du rond-point de ladite place précitée jusqu'au-delà du carrefour du chemin docteur Griffoulières), sera ouvert fin juin.

Afin d'ordonner la circulation et gérer la vitesse, des feux tricolores dits intelligents, pilotés par radar, contraindront les automobilistes à ralentir et adopter une vitesse modérée.

Toutefois, la route restera barrée encore une année environ afin que la totalité de cette avenue soit aménagée, c'est-à-dire jusqu'à la limite avec la commune de Lescure.

C'est pourquoi, nous demandons encore beaucoup de patience et de compréhension, particulièrement aux riverains pour toutes les gênes que ces travaux vont encore occasionner.

Les travaux de la mise en place d'un réseau séparatif sur une longueur de plus de trois cents mètres linéaires viennent de se terminer rue Paul Médard.

Ce chantier a été piloté par le service d'assainissement de l'agglomération de l'Albigeois, sa réalisation permet d'améliorer et de séparer les écoulements des eaux usées et des eaux pluviales.

Les désagréments existants et aggravés au fur et à mesure des constructions dans ce quartier seront supprimés.

Les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous donner rendez-vous aux festivités de la Saint-Pierre avec L'ARTHÉSIENNE les 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet et pour vous convier au feu d'artifice qui sera tiré sur le site du Saut de Sabo le 13 juillet en soirée.

Ensemble nous vous souhaitons à toutes et à tous un bon été et de bonnes vacances.

Le maire
Pierre DOAT



Festivités de la Saint Pierre

Vendredi 29 juin

21 h Concours de pétanque en doublette



Samedi 30 juin

Arthésienne



À partir de 9 heures à la salle polyvalente
« 3 activités sportives, pique-nique et repas, sur inscription »

À 21 h le repas est ouvert à tous

Renseignements au 05 63 45 02 90 ou au 06 82 73 15 57

Dimanche 1^{er} juillet

9 h Vide grenier Inscriptions en Mairie 05 63 55 10 11

Restauration possible sur place

12 h Vin d'honneur offert par la Mairie

14 h 30 Course Vélos adultes

15 h Courses Vélos Enfants - 12 ans (gratuit, casque obligatoire)



Lundi 2 juillet

12 h Repas tripoux 10 €

sur inscription avant le 30 juin au 05 63 45 02 90

14 h 30 Pétanque en doublette (4 parties)



Résumé non exhaustif des décisions prises lors des derniers conseils municipaux :

Nota : La totalité des comptes rendus des conseils municipaux peut être consultée en mairie et désormais en ligne, en intégralité, sur le site internet de la mairie.

Pour s’y retrouver :

Délibération N° chronologique/deux derniers chiffres de l’année en cours

Conseil municipal du 20 novembre 2017

Lors de cette séance, la présentation (individualisée à chaque conseil municipal) de l’unité de production d’eau potable mutualisée (4 communes) a engendré bon nombre de questions. Le 26 septembre 2017, les élus des 4 communes avaient été conviés à assister à une projection-débat de l’ensemble du projet dans la nouvelle salle du Domaine de la Mouline à Albi. En voici quelques éléments qui furent détaillés :

Rappel des objectifs :

- Exploitation de la future installation en régie
- Coût de production maîtrisé
- Sécurisation et fiabilisation pour les 50 prochaines années
- Procédés de traitement les plus naturels et les plus sobres possibles
- Prise en compte du développement durable
- Station évolutive

Solution retenue

- Capacité totale de 28 000 m³/jour
- 2 files de traitements
- Performances de traitement supérieures à la réglementation
- Ouvrages hydrauliques traités avec un revêtement intérieur pour l’étanchéité parfaite
- Sécurisation du site
- Démarche développement durable : panneaux solaires, puits canadien, chauffe eau solaire, pompes à chaleur
- Rejet des eaux de lavages et des terres de décantation au Tarn et non plus au Caussels
- Réalisation d’un bassin de rétention des eaux de pluie
- Rejet au Caussels des premières eaux traitées si la DDT le permet
- Intégration dans le site avec des bardages en inox poli
- Plantation d’arbres fruitiers
- Montant des travaux : 14 800 000 € HT soit 17 760 000 € TTC
- 6 mois de période de préparation
- 23 mois de travaux, 4 mois d’essais, 12 mois de période d’observation soit un total de 45 mois

Planning

Études d’exécution	octobre 2017 à avril 2018
Travaux préparatoires	début 2018
Travaux	avril 2018 à mars 2020
Mise en service –essais	mars 2020 à juillet 2020
Période d’observations	juillet 2020-juillet 2021

Le présentateur, Monsieur CAPELOT rappelle la quote-part payée par la commune d’ARTHÈS soit 5,51 % représentant moins de 300 000 € HT, subventions d’un montant de 980 000 € déduites, émanant du Département et Adour Garonne.

Monsieur CAPELOT précise que ce montant comprend la construction de la station, les frais annexes et le réseau qui servira à acheminer l’eau. Arthès est la commune la plus éloignée de la station et l’eau sera acheminée de par Lescure via le réservoir du Plô et de par Saint-Juéry en passant par le pont.

Ensuite, plusieurs possibilités soit par la Rue E. Augustin ou Avenue du Saut de Sabo et Petit Paris. La canalisation qui traversera le pont sera de diamètre 200, fixée sous un trottoir et protégée par un caisson thermolaqué de couleur imposée par le Département.

Délibération N° 73/17

Suite à la proposition faite par Monsieur le Maire, le conseil municipal attribue à l'association ci-après dénommée «Île Oz' Enfants » une subvention exceptionnelle d'un montant de 331,80 €. Cette somme correspond à l'équivalent des droits de place perçus par la commune le 23 octobre 2017 à l'occasion du vide-greniers dit «Bourse aux Jouets» que ladite association a organisé le 22 octobre 2017.

Délibération N° 74/17

Suite à la proposition faite par Monsieur le Maire, le conseil municipal attribue à l'Association des Parents d'Élèves (A.P.E.) d'Arthès sous la forme d'une subvention exceptionnelle, l'équivalent des droits de place perçus par la commune le 19 novembre 2017 à l'occasion de la vente au déballeage (BROC' ENFANTS) qu'elle a organisé et animé sur le territoire communal ce même jour. Ces droits de place se sont élevés à la somme de 428,40 € (Quatre Cent Vingt Huit Euros et quarante cents)

Délibération N° 77/17

La société Frézouls dont le siège est à Albi (81) ayant installé au groupe scolaire et à l'école maternelle des dispositifs PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), propose, pour chaque site, un contrat d'entretien, de maintenance et de dépannage des dits dispositifs.

Par ces contrats, cette société s'engage à exécuter l'entretien, la maintenance et le dépannage des dispositifs installés au groupe scolaire et à l'école maternelle selon les prescriptions réglementaires en vigueur. Le coût annuel est de 234 euros hors taxes.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'entretien, de maintenance et de dépannage des dispositifs.

Délibération N° 78/17

La société Frézouls dont le siège est à Albi (81) ayant installé au groupe scolaire et à l'école maternelle des appareils de détection d'incendie, propose, pour chaque site, un contrat d'entretien, de maintenance et de dépannage des dits appareils.

Par ces contrats, la société Frézouls s'engage à exécuter l'entretien, la maintenance et le dépannage des appareils de détection d'incendie installés au groupe scolaire et à l'école maternelle selon les prescriptions réglementaires en vigueur. Les coûts annuels sont de 154 euros hors taxes pour l'école maternelle et 168 euros hors taxes pour l'école primaire.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'entretien, de maintenance et de dépannage des appareils de détection d'incendie.

Conseil municipal du 20 novembre 2017**Délibération N° 80/17**

Monsieur le Maire rappelle que pour assurer le financement des travaux d'adduction d'eau potable (A.E.P.) route de Carmaux (RD 97) et la station d'eau potable mutualisée, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 700 000 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées (durée 25 ans, taux fixe équivalent de 1,697 %, fonds versés le 15 janvier 2018, 1^{ère} échéance au 15 juillet 2018, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à la signature du contrat de prêt (vote à la majorité)

Conseil municipal du 15 janvier 2018**Délibération N° 04/18**

Madame Roquefeuil présente à l'assemblée les résultats provisoires arrêtés à ce jour du budget eau ainsi que les conclusions de la commission finances réunie le 11 janvier 2018. Initialement proposée à 0,2 euro par m³ par ladite commission la hausse est ramenée à 0,15 euro par m³ sur proposition de Monsieur le Maire qui annonce de plus une baisse de 0,07 euros par m³ de la taxe assainissement pour 80 % des abonnés.

« Ne pas augmenter engendrerait un déficit et obligatoirement une augmentation plus importante l'année prochaine».

De nombreux travaux sont à prévoir (sectorisation, schéma directeur, clôture vigipirate, interconnexion...).

Par ailleurs, vu les constructions, les problèmes de pente et d'odeur, la mise en séparatif du réseau assainissement de la rue Paul Médard va être entrepris et engendrer aussi des travaux AEP dans cette rue. Le conseil municipal adopte cette mesure à la majorité.

Délibérations N° 06/18 et 07/18

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'actualiser les tarifs de la concession perpétuelle, de la transformation d'une concession centenaire en concession perpétuelle ainsi que les tarifs des concessions (15, 30 et 50 ans) au columbarium à compter du 1^{er} février 2018. Le règlement du cimetière sera révisé en conséquence.

Délibération N° 08/18

Révision des tarifs de la location de la salle Georges Albinet pour les personnes habitantes à Arthès.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, décide de réévaluer les tarifs de location de la salle G. Albinet à compter du 1^{er} février 2018. Les nouveaux tarifs sont actualisés dans le règlement de la salle. Les tarifs des droits de place, bibliothèque et photocopies restent inchangés.

Délibération N° 09/18

Le conseil municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire, décide de solliciter le concours de l'État au titre de la DETR ((Dotations Équipement des Territoires Ruraux) pour le financement des grosses réparations dans les bâtiments communaux :

- ☐ chauffage cantine (climatisation réversible) 13 297 € HT
- ☐ toiture salle polyvalente 120 630 € HT

Ces subventions représenteraient au maximum 50 % du montant des travaux.

Dans les questions diverses abordées en fin de conseil municipal, M. AVISOU présente le résultat du vote organisé par l'APE concernant les rythmes scolaires (4,5 jours ou 4 jours).

78 % des familles ont répondu (144 familles sur 184) de la manière suivante :

63 % (91 sur 144) soit 2/3 pour la semaine de 4 jours

36,8 % (53 sur 144) soit 1/3 pour la semaine de 4,5 jours.

Les conseils d'école à venir prendront en compte cette volonté de retour à la semaine scolaire de 4 jours.

Conseil municipal du 11 avril 2018

La séance du conseil municipal du 11 avril avait un ordre du jour particulièrement riche qui concernait bon nombre de chapitres budgétaires dont les synthèses sont données dans les pages suivantes.

DÉNOMINATION PLACE « DELMAS-BOUYSSOU »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de dénommer la place située à l'angle de l'avenue M. Bonafé avec la Rue E. Vialar au nom de la famille à qui appartenait cette maison.

En effet, cette maison appartenant à la famille BOUYSSOU a été acquise et démolie par la commune dans un but sécuritaire, comme fait précédemment par les autres municipalités.

Il est important d'honorer cette famille, qui dès 1922 a aussi donné à la commune le terrain où se situe le Monument aux Morts : le square Capitaine Gabriel DELMAS.

Par reconnaissance à cette honorable famille qui a grandement participé à la vie de la commune, il est proposé de nommer cette Place « DELMAS BOUYSSOU ».

L'inauguration aura lieu le samedi 14 Avril à 11 heures, précédée d'un dépôt de gerbe au Monument à 10 heures 30.

En fin de ce numéro un article détaille les liens entre les familles DELMAS et BOUSSOU ayant orienté le choix du nom de cette place.

Délibération N° 11/18

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de baptiser «Place DELMAS-BOUYSSOU » la parcelle enregistrée au cadastre sous le n° 431 de la section AI, située à l'angle de l'avenue Marcel Bonafé avec la rue Ernest Vialar.

Cette délibération sera portée à la connaissance des services des impôts du Tarn (bureau du cadastre) ainsi qu'à ceux de la Poste.

COMMUNE D'ARTHÈS**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE****BUDGET PRIMITIF 2018****BUDGET PRINCIPAL****I – LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune et elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif prévisionnel retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, il doit être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et recettes inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Le budget 2018 a été voté le 11 avril 2018 par le conseil municipal

Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi : de 8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30).

Il est établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes); de l'autre la section investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 871 809 euros et les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à 1 506 591 euros.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 748 530,83 euros pour un montant total de dépenses prévisionnelles qui s'élèvent à 1 871 809 euros.

Charges à caractère général :

Ce chapitre (011) comprend l'essentiel des dépenses de fonctionnement courantes des services, pour un montant total de 490 916,25 €.

BUDGET

Charges de personnel :

Les dépenses du chapitre 012 (charges de personnel) s'élèvent à 814 500 €.

Cette masse salariale comprend le personnel affecté au service de l'eau ainsi que les mises à disposition de personnel au SIVU ARTHÈS/LESCURE et à la Communauté d'Agglomération.

Autres charges de gestion courante

Les dépenses du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) comprennent essentiellement la participation au SIVU Arthès/Lescure, les subventions aux associations et la subvention au CCAS (centre communal d'actions sociales) . Ce poste de dépenses s'élève à 378 914,58 €.

Charges financières

Ce chapitre (66) s'élève à 24 200 € et correspond aux intérêts des emprunts en cours de la commune et ceux transférés à la communauté d'agglomération.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 556 809 € pour un montant total de recettes prévisionnelles qui s'élève à 1 571 809 €.

Le résultat reporté est de 300 000 €.

Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Le montant prévisionnel est de 142 000 €, il comprend essentiellement la part des familles aux frais de restauration scolaire, le remboursement des charges de personnel affecté au service de l'eau et le remboursement de mise à disposition du personnel à la C2A.

Impôts et Taxe (Chapitre 73)

Les recettes du chapitre (73) s'élèvent à 1 045 883,54 €. Elles se composent essentiellement des recettes issues des impôts locaux et de l'attribution de compensation versée par la C2A.

Cette dernière s'élève à 107 692,54 €.

La Fiscalité

Le produit fiscal attendu pour 2018 est évalué à 868 191€ environ en tenant compte des bases prévisionnelles notifiées et d'une augmentation de 1,2 % pour la TH, TFB et TFNB soit 23 541 € d'augmentation du produit par rapport à 2017.

Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Ces recettes s'élèvent à 306 264 €.

Les recettes de ce chapitre proviennent essentiellement des dotations de l'État (DGF) en baisse d'année en année. Le montant prévisionnel de la DGF est estimé à 180 225 €.

Pour information : liste des montants pour les 4 années précédentes :

DGF 2014 : 284 507 €

DGF 2015 : 248 712 €

DGF 2016 : 212 832 €

DGF 2017 : 204 261 €

Des compensations fiscales versées par l'État sont aussi inscrites dans ce chapitre.

III- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou à long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

Pour un foyer par exemple, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial.

Le budget d'investissement d'une collectivité regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur ses structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (ex : FSIL, DETR, Département, ...)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement inscrites au BP 2018 s'élèvent à 1 420 010,83 €, les dépenses financières (remboursement du capital) à 71 580,17 € soit un total de 1 506 591 €.

Les principales dépenses d'équipement proposées dans ce budget sont présentées ci-dessous :

ROUTE DE CARMAUX (RD 97) :

Vu les travaux de la RD 97 (Route de Carmaux) qui ont débuté en 2017 et qui vont se dérouler jusqu'en 2019, et qui consistent à la réfection des réseaux secs, humides, chaussée, trottoirs, éclairage public ..., il y aura lieu de rembourser la C2A, qui a la compétence voirie.

Pour 2018, il y a lieu de prévoir au chapitre 204 (subvention équipement) la somme de 1 100 000 €.

Vu le coût de ces travaux, les dépenses d'investissement 2018 sont modérées afin de pouvoir dégager une certaine épargne et ainsi recourir à un emprunt moindre afin de respecter la capacité d'emprunt de la commune.

CHAUFFAGE RESTAURANT SCOLAIRE

Dépense prévisionnelle : 15 000 €

TRAVAUX CIMETIÈRE

Construction ossuaire, agrandissement columbarium, jardin du souvenir pour un montant de 15 000 €

RÉFECTION TOITURE SALLE POLYVALENTE « Charles COUGNENC »

Dépense prévisionnelle : 150 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de la section d'investissement (budget 2017) reporté : 394 917,88 €

FCTVA : le montant attendu au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) fondé sur les dépenses d'équipement réalisées en 2017 est estimé à 39 999,04 €.

Taxe d'aménagement : (TA) : montant attendu 40 000 € en fonction des permis de construire accordés.

Subventions d'investissement :

Les DETR (Dotations Équipement des Territoires Ruraux) demandées pour le chauffage du restaurant scolaire et la réfection de la toiture de la salle polyvalents sont en attente de notification et donc non inscrites au budget.

Emprunt : Il sera nécessaire de recourir à un emprunt de 818 305 €

BUDGET

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget 2018 s'équilibre à 349 604 € en dépenses et recettes pour la section d'exploitation et à 1 455 804 € pour la section investissement.

I- LA SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 295 350 € pour un montant total de dépenses d'exploitation de 349 604 €

Les dépenses de gestion des services se décomposent comme suit :

011 – Charges à caractère général	168 500 €
012 – Charges de personnel	51 000 €
014 – Atténuation de produits (redevance pollution)	36 000 €
65 – Autres charges de gestion courante	10 000 €

Les charges financières (chapitre 66) correspondent au remboursement des intérêts des emprunts, elles s'élèvent à 12 350 €.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 54 254 €.

RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes de gestion des services s'élèvent à 277 499,23 € et se décomposent essentiellement au chapitre 70 (vente d'eau, branchements AEP, redevance pollution domestique) pour un montant de 276 999,23 €

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 28 427,28 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 380 412,92 € dont 1 156 374,66 € (restes à réaliser)
Ces dépenses concernent essentiellement le réseau eau potable de la Route de Carmaux et la station d'eau potable mutualisée.

Le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16) s'élève à 34 100,52 €

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 1 414 513,44 € et le total des dépenses d'ordre d'investissement à 28 427,28 € soit un total de 1 455 804 € en tenant compte du solde d'exécution 2017 négatif reporté.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des restes à réaliser des recettes d'équipement pour la station d'eau potable mutualisée s'élève à 1 361 550,26 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 54 254 €.

FISCALITÉ

Taux des taxes directes locales pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 8,89 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.80 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 79.45 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les Doigts Arthésiens	471,52 €
Amicale des Retraités	1 008,16 €
Gymnastique Volontaire « section séniors »	585,75 €
Pétanque Arthésienne	712,10 €
Jazzphonie	485,23 €
Association des Parents d'Elèves	1 535,42 €
Association Culturelle	2 060,53 €
Judo Club	488,60 €
ESA -Foot à XI	683,91 €
Lescure-Arthès XIII	787,31 €
Entente Basket « St-Juéry –Arthès »	1 145,07 €
ESA - Foot à VII	480,66 €
Top-Forme	567,49 €
Saint-Juéry/Arthès XV	1 066,80 €
Les amis d'Izi	400,67 €

Tennis	590,40 €
ROZEN Sophrologie	407,55 €
OMEPS	7 530,93 €
A.D.D.A.H 81 Association de Défense des Droits des Accidents et Handicapés	110,00 €
Société de Pêche	330,00 €
Société de Chasse	330,00 €
Harmonie St Éloi	330,00 €
Prévention Routière	110,00 €
Patrimoine historique (Musée Saut de Sabo)	110,00 €
Moto-Club les Reptiles	330,00 €
Île oz' Enfants	330,00 €
Foyer CES ST-JUERY	330,00 €
Association Sportive Collège Saut du Sabo	330,00 €
FNACA Arthès/St-Juéry	330,00 €

TARIFS SERVICES DES EAUX

- Branchement eau compteur 15 mmCoût réel
- Branchement eau compteur 20 mmCoût réel
- Abonnement annuel50,00 €
- Consommation de 0 à 500 m³1,30 €
- Au-delà de 500 m³ :0,68 €



BUDGET

ATTRIBUTION DE MOYENS DE FONCTIONNEMENT AUX ÉCOLES

École maternelle : 73 élèves au 01/01/2018

Fournitures scolaires	50,94 €/élève	3 718,62 €
Abonnements		275,91 €
Reliquat 2017		186,15 €
TOTAL :		4 180,68 €

Groupe scolaire : 134 élèves au 01/01/2018

Fournitures scolaires	58,36 €/élève	7820,24 €
Abonnements		390,00 €
Reliquat 2016		355,96 €
TOTAL :		8 566,20 €

Coopérative école primaire

Forfait	35,35 €/élève	4 736,90 €
---------	---------------	------------

Notes personnelles :

SECTION INVESTISSEMENT— COMMUNE

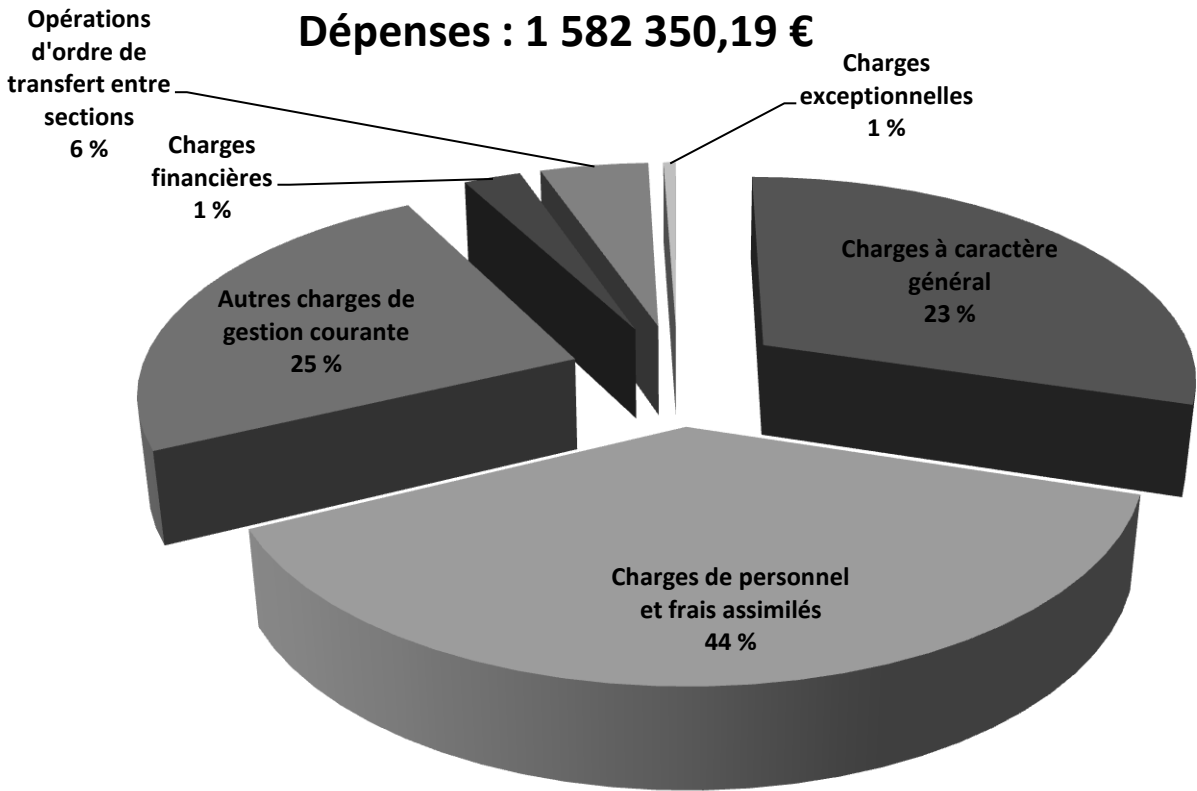
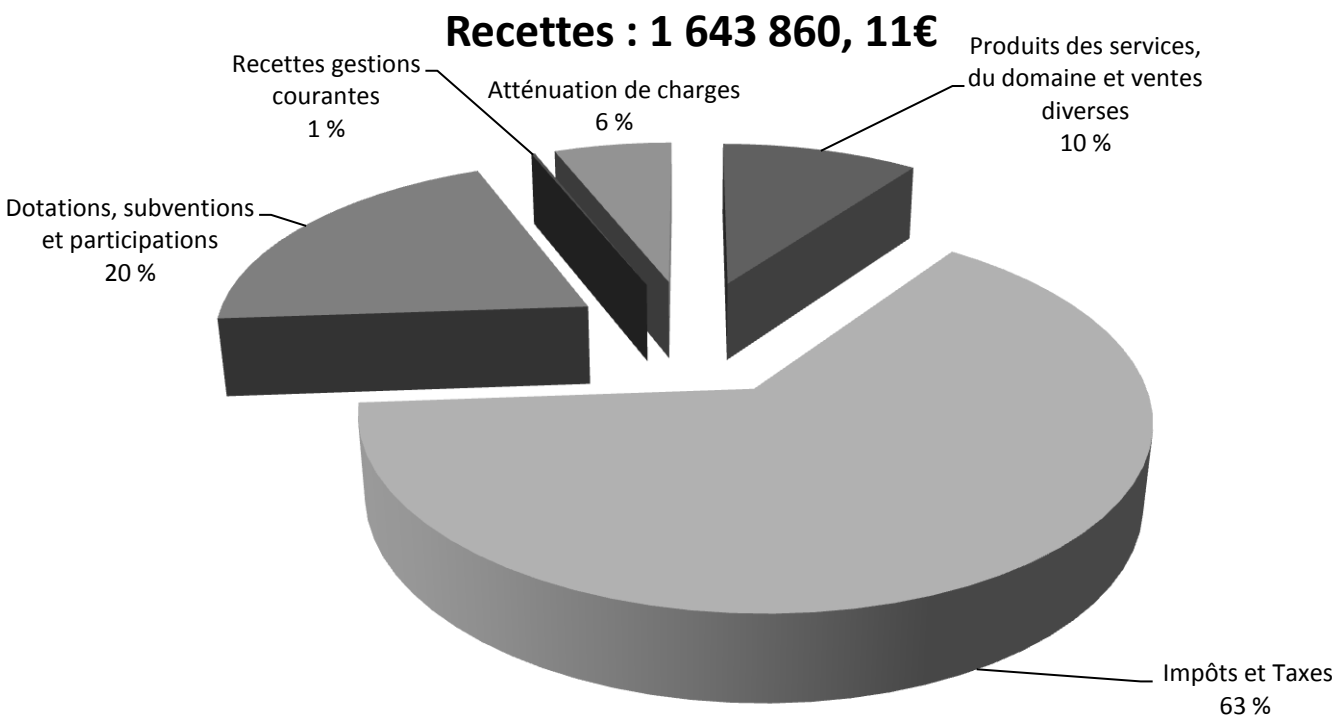
Recettes : 354 554,36 €

CHAPITRE	POURCENTAGE	RÉALISÉ
10 – Dotations, fonds divers et réserves	22 %	79 685,72 €
13 – Subventions d'investissement	6 %	20 877,00 €
1068 – Excédent de fonctionnement	36 %	129 432,78 €
27 – Autres immobilisations financières	8 %	27 027,00 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	28 %	97 531,86 €
Total :	100%	354 554,36 €

Dépenses : 374 435,90 €

CHAPITRE		POURCENTAGE	RÉALISÉ
20- Immobilisation incorporelle	Dissimulation basse tension route de Carmaux	23,50 %	87 950,92 €
21 – Immobilisations corporelles	Acquisition terrain Bouyssou Revêtement sol salle motricité Ecole Maternelle Interphone portails Ecole Maternelle et Groupe Scolaire Sécurisation Ecole Maternelle et Groupe Scolaire Extension réseau électrique Divers matériels service technique (Elagage, bâche de protection, Défonceuse, scie coupe onglet tronçonneuse) Eclairage terrain de foot, boulodrome Ordinateurs portables Coques vανοise, chaises salle des loisirs Tables école maternelle, vitrine affichage extérieur Aspirateur, chariot de ménage Mises aux normes accessibilité terrain de foot	46,5 %	173 882,70 €
23 -Immobilisation en cours	Dépositaire, ossuaire, columbarium	12 %	44 029,20 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		18 %	68 573,08 €
Total :		100 %	374 435,90€

SECTION DE FONCTIONNEMENT— COMMUNE



BUDGET PRÉVISIONNEL COMMUNAL 2018

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Euros	FONCTIONNEMENT	Recettes	Euros
Charges à caractère général	c/011	490 916,25	Excédent antérieur reporté	c/002	300 000,00
Charges de personnel	c/012	814 500,00	Atténuation de charges	c/013	50 000,00
Dépenses imprévues	c/022	30 000,00	Produits des services	c/70	142 000,00
Virement à la section investissement	c/023	54 825,00	Impôts et taxes	c/73	1 045 883,54
Opérations d'ordre entre section	c/042	68 453,17	Dotations et participations	c/74	306 264,00
Autres charges de gestion courante	c/65	378 914,58	Autres produits gestion courante	c/75	4 000,00
Charges financières	c/66	24 200,00	Produits financiers	c/76	7 162,00
Charges exceptionnelles	c/67	8 500,00	Produits exceptionnels	c/77	1 499,46
Atténuation de produits	c/64	1 500,00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	c/42	15 000,00
		1 871 809,00			1 871 809,00
INVESTISSEMENT	Dépenses	Euros	INVESTISSEMENT	Recettes	Euros
Remboursement d'emprunts	c/16	71 580,17	Excédent reporté	c/01	394 917,88
Immobilisations incorporelles	c/20	5 000,00	Virement de la section de fonctionnement	c/021	54 825,00
Immobilisations corporelles	c/21	111 493,83	Excédents de fonctionnement	c/1068	61 509,91
Immobilisations en cours	c/23	203 517,00	Opérations d'ordre entre section	c/040	68 453,17
Opérations d'ordre entre sections	c/40	15 000,00	Autres immobilisations	c/27	28 581,00
Subventions d'équipement versées	c/204	1 100 000,00	Dotation fonds divers réserves	c/10	79 999,04
		1 506 591,00	Emprunts	c/16	818 305,00
					1 506 591,00

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 EAU

EXPLOITATION	Dépenses	Euros	EXPLOITATION	Recettes	Euros
Charges à caractère général	c/011	168 500,00	Excédent antérieur reporté	c/002	42 677,49
Charges de personnel	c/012	51 000,00	Opérations d'ordre entre section	c/042	28 427,28
Dépenses imprévues	c/022	15 000,00	Produits des services	c/70	276 999,23
Virement à la section investissement	c/023	24 046,78	Autres produits gestion courante	c/75	500,00
Opérations d'ordre entre section	c/042	30 207,22	Produits exceptionnels	c/77	1 000,00
Autres charges de gestion courante	c/65	10 000,00			
Charges financières	c/66	12 350,00			
Charges exceptionnelles	c/67	2 500,00			
Atténuations de produits	c/014	36 000,00			
		349 604,00			349 604,00
INVESTISSEMENT	Dépenses	Euros	INVESTISSEMENT	Recettes	Euros
Soldes d'exécution invest. reporté	c/001	12 863,28	Opérations d'ordre entre section	c/040	30 207,22
Immobilisation incorporelle	c/20	4 542,95	Subventions d'investissement	c/13	662 600,20
Opérations d'ordre entre section	c/040	28 427,28	Emprunts et dettes assimilées	c/16	698 950,00
Remboursement d'emprunts	c/16	34 100,52	Virement a la section d'exploitation	c/21	24 046,78
Immobilisations corporelles	c/21	35 000,00	Dotation, fonds divers et réserves	c/10	39 999,74
Immobilisations en cours	c/23	1 340 869,97			
		1 455 804,00			1 455 804,00

Fête des écoles



Le samedi 9 juin la fête des écoles s'est déroulée dans une très bonne ambiance.

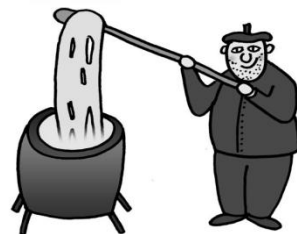
Pour cette édition 2018, une nouvelle organisation avait été mise en place : compte tenu de la durée du spectacle et du nombre de parents à recevoir, il avait été décidé de séparer la représentation des élèves de la maternelle de celle des élèves de l'élémentaire.

Les spectateurs étant moins nombreux dans la salle en simultanée, les familles ont pu regarder et écouter dans de meilleures conditions. En parallèle, le travail des enseignants et des enfants n'en a été que mieux valorisé.

Le repas du soir aligot et saucisse de veau de l'Aveyron et du Ségala a attiré presque 170 convives.

Nous rappelons que, comme à chacune des manifestations organisées, **tous les bénéfices sont reversés aux écoles pour accompagner les projets et sorties scolaires.**

Nous remercions toutes les personnes qui participent à la vie de l'école et aux différents événements organisés,
APE Arthès



**les Chœurs
d'Arthès**



Samedi 23 juin 2018

La commune d'Arthès a participé pour la 4^{ème} année consécutive à **la fête de la Musique**.

Cette année l'organisation avait décidé de la déplacer en partie basse de la place François Mitterrand, sur l'esplanade, devant les salles de loisirs et de sports.

Places de parking proches, solution de repli en cas de pluie, des idées pleines de bon sens !

Vers 19 h **la chorale «les chœurs d'Arthès»**, soutenue par l'association arthésienne **Jazzphonie** a proposé à l'assistance un aperçu de son savoir-faire, savoir-chanter devrait-on dire !

S'en est suivi un petit moment convivial entre organisateurs, chanteurs et musiciens venus pour l'occasion montrer leurs talents.

Ensuite, vers 21 h **l'harmonie Saint-Éloi**, bien connue des arthésiens, a proposé au public une partie de son répertoire très varié.

En suivant, l'ensemble formé par **les Amis d'IZI**, une association d'Arthès, est venue à son tour présenter toute sa virtuosité à la guitare .

Une soirée très appréciée par le public présent, la Musique adoucit les mœurs !

Visite des délégués de classe à la mairie

En tant que délégués de classe de l'école primaire d'Arthès, nous nous sommes rendus à la mairie le mercredi 13 juin 2018 pour rencontrer le maire M. Doat et son adjoint M. Avisou.

Nous avons visité la mairie, puis nous leur avons posé des questions sur le fonctionnement et sur la fonction de maire. Nous avons expliqué à Monsieur le maire quel était notre rôle dans l'école et nous lui avons montré notre livre de comptes car nous apprenons à gérer un budget.

Nous avons, pour finir, formulé quelques demandes pour l'école. La réunion s'est terminée avec un petit goûter offert par la municipalité.

Pendant la visite nous avons remarqué quelques éléments caractéristiques de la République Française : nous avons vu la devise « Liberté Égalité Fraternité » sur la façade ainsi que les drapeaux d'Occitanie, de France et de l'Union Européenne.

Nous avons aussi vu le buste de la Marianne et une photo du Président de la République Emmanuel Macron.

Notre ressenti: « Au début on avait un peu peur car on ne connaissait pas Monsieur le maire mais à la fin on était très content ! »

Merci de nous avoir reçu et à l'année prochaine !



CLAE Centre de loisirs et d'accueil extra-scolaire

Les loisirs de l'été pour les 3/10 ans avec le service enfance jeunesse Arthès Lescure

Voilà l'été, le temps des vacances, du repos, de la découverte et des nouvelles rencontres. L'accueil de loisirs accueillera les enfants de 3 à 10 ans de 7 h 30 à 18 h 30 dans les locaux des écoles élémentaire et maternelle de Lescure autour d'un programme d'activités complet adapté aux tranches d'âges des enfants : sorties découvertes (journée ou demi journée), grands jeux, initiations sports, activités créatives et récréatives...

Sur le même principe que les périodes de fonctionnement précédentes et afin de tenir compte des rythmes de chacun, les enfants seront accueillis par tranche d'âge :

- les « p'tits bouts » : petite et moyenne section maternelle,
- les « p'tits explos » : grande section maternelle, CP et CE1
- Les « baroudeurs » : CE2 , CM1 et CM2

Cet été encore le dispositif passerelle ALSH /CAJI est reconduit, il permet aux futurs collégiens d'intégrer le service ALSH CAJI 11-17 ans.

En pratique :

- dates vacances scolaires : du 9 juillet au 30 août 2018
 - horaires d'ouverture : de 7 h 30 à 18 h 30
 - tarifs : voir conditions dans le dossier d'inscription 2017/2018
- le Pass accueil MSA et les tickets CESU sont acceptés.

Renseignements contact :

Service enfance jeunesse Arthès Lescure
Avenue de l'Hermet, 81 380 Lescure d'Albigeois
Secrétariat 9 h30-11 h/14 h-15 h 30
Tél. : 05 63 47 65 71
Courriel : courrier@sivom-arthes-lescur.fr



Donne du rythme à ton temps libre avec le CAJI.

Le temps s'est écoulé très rapidement au rythme des journées d'animation au Centra d'Actions Jeunesse Intercommunal (CAJI) depuis la parution du dernier « La voix du Couderc » .

Tout d'abord, les vacances d'hiver avec un programme bien rempli, la première semaine fut consacrée à un cocktail d'activités et de sorties (laserquest à Toulouse, du « football » , du « dogeball » (variante du ballon prisonnier), sortie au carnaval d'Albi...) avec Alexandra et Fabrice.

La deuxième semaine a permis à 20 jeunes de 11-17 ans de découvrir ou redécouvrir les joies de la glisse et de la vie de groupe lors d'un séjour à la Mongie (département des Hautes Pyrénées). Au programme : bonne humeur, ski, luge, sortie aux thermes et veillées et ceci malgré un temps mitigé. Ce séjour était encadré par Cédric, Afif, Gaëlle et Fabrice.

Pour les vacances de printemps nous espérons le beau temps (surtout pas de pluie) et il a en grande partie été présent ce qui a favorisé les sorties. Nos jeunes ont pu aussi découvrir deux nouvelles pratiques sportives handisport : le « cécifoot » et le « torball » (3 gardiens de foot aux yeux bandés opposés tour à tour à 3 lanceurs, silence de rigueur pour deviner la trajectoire du ballon !) ainsi qu'une initiation au dessin Mangas avec l'association Mangas 81. Alexandra, Fabrice ont animé la première semaine, Alexandra et Lénéa pour la semaine suivante.

L'été arrive aussi à grands pas, nous allons reconduire le dispositif passerelle qui permettra aux enfants qui vont entrer en 6^e à la rentrée 2018/2019 de venir au CAJI pour se familiariser au fonctionnement de notre structure.

Nous rappelons que toutes ces actions sont ouvertes à tous les jeunes de 11 à 17 ans des communes d'Arthès et de Lescure. Il suffit pour y participer d'être inscrit au CAJI. Cette inscription est gratuite, la participation financière demandée pour les activités est calculée en fonction du numéro d'allocataire CAF ou du PASS MSA.

À très bientôt !!! L'équipe d'animation du C.A.J.I

Renseignements auprès de Fabrice à la Maison du CAJI Arthès Lescure,
10 avenue de l'Hermet,

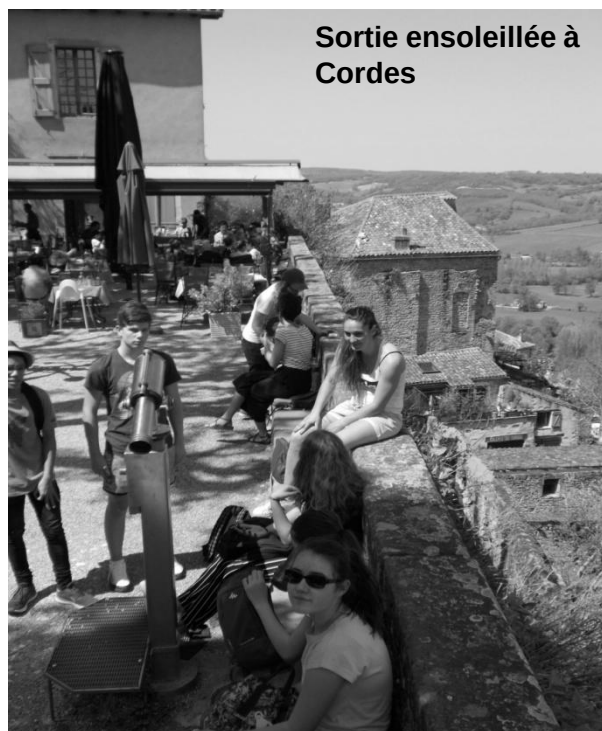
81380 Lescure d'Albigeois- Tel : 05 63 55 27 62

courrier@sivom-arthès-lescur.fr

**Initiation au dessin
« Mangas »**



**Sortie ensoleillée à
Cordes**



Arthès - Amicale des retraités

Une idée de sortie pour tous ! celle que nous avons effectuée le jeudi 7 juin :

« Le Larzac vu autrement » avec visites guidées du village de Peyre et de la Maison de la Truffe... ainsi qu'une descente en Vélo Rail de 8 kms à travers le Larzac.

Voici le programme des activités à venir :

jeudi 28 juin : journée à Laguiole avec visite d'une coutellerie, d'un buron, du Grenier de Capou... et repas typique dans un buron de l'Aubrac.

du 11 au 14 septembre : l'Auvergne, ses lacs, ses volcans, Volvic, le Puy de Dôme, Vulcania.

À noter :

le jeudi 20 septembre et le jeudi 15 novembre : petit loto à 14 heures à la salle des fêtes Georges Albinet.

jeudi 11 octobre : gala de variétés, cette année : théâtre avec 3 petites pièces en occitan.

jeudi 18 octobre : grillades de châtaignes à la salle des fêtes Georges Albinet, réservé aux adhérents.

samedi 17 novembre : repas automnal, les inscriptions se feront le jeudi 25 octobre à la maison des associations (espace associatif Jean Puylaurens) rue Roquefeuil.

jeudi 6 décembre : distribution du colis de Noël - renouvellement des cartes - inscription des nouveaux adhérents.

dimanche 9 décembre : 2^{ème} grand loto de l'année, à 14 heures à la salle des fêtes Georges Albinet.

jeudi 13 décembre : dernier rendez-vous de l'année 2018, à 14 heures à la salle des fêtes Georges Albinet, pour partager un agréable après midi en musique et dans la bonne humeur, celui-ci se terminera par la traditionnelle bûche de Noël.

Atelier Informatique : tous les vendredis, de nombreux adhérents suivent des cours pour se familiariser à l'outil informatique ou pour parfaire leurs connaissances.

Le conseil d'administration de l'Amicale des Retraités d'Arthès reste attentif aux propositions faites pour varier et accroître l'attractivité de nos activités.

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances d'été.

Contact : Jean-Louis URBITA - 05 63 55 10 26

Association Culturelle d'Arthès

L'Association Culturelle vous remercie de l'avoir accompagnée tout au long de cette saison 2017-2018 qui, malgré des difficultés de programmation, a vu une fréquentation en hausse à chacun des spectacles proposés. Nous vous invitons à venir toujours plus nombreux à la rencontre des artistes qui passent par Arthès pour partager de nouvelles émotions en leur compagnie.

Aider à accéder au livre, proposer, à tous, ce qui peut porter le nom de culture, susciter rencontres et échanges, aider à la création, voici les desseins qui tiennent à cœur et animent les bénévoles de l'Association Culturelle d'Arthès.

Les actions menées sont aussi un antidote à la violence, une invitation à la compréhension d'autrui et à la tolérance. Elles permettent d'accéder à d'autres imaginaires, de s'ouvrir au monde, de tisser un lien social, de trouver un espace de liberté...

Si ce programme vous plaît, rejoignez le bureau de l'Association...venez apporter vos idées et votre soutien pour aller vers plus de projets,.....

Nous contacter : au ☎ 05 63 55 18 56 ou bien par courriel à acarthes@free.fr

Site : <http://acarthes.free.fr>

Première manifestation de la rentrée

Saison 2018-2019

28, 29, 30 septembre 2018

« Place à... Chantons sous les toits ! »

(12^{ème} édition)

Réservez vos places à partir du 8 septembre

Merci de trouver le programme ci-joint inséré dans le journal

Les amis d'IZI

Cours de guitare proposés par l'association

« Les amis d'IZI »

quel que soit votre âge ou votre niveau, vous pouvez venir!

Les cours ont lieu tous les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30 dans l'ancienne salle de danse à coté de la salle Georges Albinet.

À partir de 7 ans, le prêt de l'instrument est possible au départ.



Renseignements et inscriptions:
Olivier Brabant: ☎ 06 06 43 21 37

La saison 2017-2018 s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur pour l'association **TOP-FORME** !

Forte de cet enthousiasme, l'association a organisé, le samedi 2 juin, le premier salon de la vente à domicile. Une façon de mettre en relation les vendeurs(es) de marques très diverses avec d'éventuels(es) correspondants(es) capables d'organiser des réceptions à domicile. À noter la participation de l'association « les doigts arthésiens » à cette première session du salon VDI qui sera reconduite l'an prochain.

Photo saisie lors du cours "explosif gym" animé par Céline.

Proposant toujours des idées de chorégraphies différentes, des rythmes musicaux inédits, bourrée d'énergie, elle n'est jamais fatiguée mais l'équipe oui !



L'association compte une cinquantaine d'adhérent(e)s, il est difficile de dire combien de personnes il y a à chaque cours.

L'adhésion annuelle permet de naviguer entre les 4 cours, d'ailleurs pourquoi pas les 4 chaque semaine ! : « Pilates - moment zen - renforcement musculaire - explosif gym », comme le présente notre plaquette.

En moyenne il y a 10 personnes présentes à chaque tranche horaire.

En septembre 2018 les cours reprendront, il y aura un tarif pour les jeunes à 90 euros.

Nous avons proposé pendant les petites vacances un stage enfant pour connaître le Yoga !

Caroline qui anime le cours est agréée à l'Éducation Nationale, elle intervient à l'école d'Arthès par le biais du CLAE.

Nous aimerions proposer cette activité à l'année. Les modalités sont en cours de discussions.

Affaire à suivreBonnes vacances à tou(te)s.

ROZEN

SOPHROLOGIE – RELAXATION

DÉTENTE – ZÉNITUDE – ANTISTRESS – BONHEUR D'ÊTRE

La sophrologie est une technique de développement personnel. Elle permet grâce à l'association de la respiration, de la visualisation et de la relaxation, d'activer le conscient et de favoriser le bien être.

Ses bienfaits :

- ☺ mieux gérer le stress et les émotions au quotidien
- ☺ développer la confiance en soi
- ☺ accroître les facultés de concentration et de mémorisation
- ☺ mieux maîtriser les troubles du comportement
- ☺ mieux supporter les douleurs physiques et morales

Et plus concrètement, elle est pratiquée, notamment :

- ☺ pour retrouver le sommeil et l'améliorer
- ☺ pour affronter les épreuves de la vie (examens, entretien, divorce, deuil, dépression...)
- ☺ pour accompagner les prises de décisions (arrêter de fumer, mincir, addictions diverses...)

Un groupe très assidu s'est retrouvé tous les lundis, à la salle du dojo de la maison des associations, de 19 h 15 à 20 h 30.

Les séances se termineront le lundi 25 juin 2018.

La reprise se fera le lundi 24 septembre 2018.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter :
M^{me} Roselyne LARROQUE au ☎ 06.84.91.97.44



Entente Arthès-Saint-Juéry Basket



NOUVELLE ACTIVITÉ AU SEIN DU CLUB : « LE BASKET SANTÉ »

Cette nouvelle discipline, qui a vu le jour il y a un an dans notre club, a pour but de vous divertir tout en vous soulageant de certains maux et en vous permettant de pratiquer une discipline sportive sans compétition, avec l'appui d'un éducateur spécialisé dans le domaine.

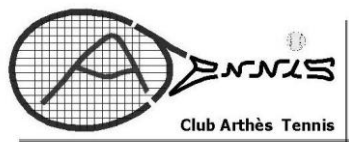
Elle peut être pratiquée par tout le monde y compris par des personnes ayant eu des soucis de santé.

Notre éducateur, Benjamin, vous propose des séances ludiques les lundis et les jeudis de 10 h 30 à 11 h 30 à la salle des sports Georges Cougnenc à Arthès.

Dès le mois de septembre, nous vous invitons à venir tester cette activité en venant faire du sport tout en vous amusant. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Benjamin au ☎ 06 77 36 37 36 ou par courriel à l'adresse: bermengo.benjamin@orange.fr

La saison bien garnie quant à elle se termine. Nous accueillerons avec plaisir dès la rentrée toutes les bonnes volontés qui seront les bienvenues dans tous les domaines pour nous aider à continuer à développer ce sport sur la commune. Cette année, plus de 120 licenciés étaient recensés au sein de l'association.

Bonnes vacances sportives à tous.



CLUB ARTHÈS TENNIS

Au moment de l'écriture de ces quelques lignes la fin de la saison sportive de tennis est quasiment terminée. 13 enfants et une vingtaine d'adultes formaient l'effectif 2017-2018. La nouvelle saison débutera le 1^{er} septembre, la première échéance sera la rencontre amicale avec Saint-Juéry pour le Challenge du Pont le 22 septembre.

L'équipe 2 engagée dans le trophée mixte de printemps a gagné toutes les rencontres. Un grand bravo à Alice Arger, Marie-Claire Géromin, Chantal Réga, Marine Roger, Olivier de Cambiaire, Luc Nicoli et Nicolas Sénégas. Cette formation recevra son trophée fin juin à Albi.

Début juin, l'équipe dames (voir photo) engagée dans la coupe de l'amitié Chantal Cantelou remportait la finale en division 2 face à l'équipe de Saint-Juéry sur les installations du comité de tennis du Tarn. Bravo à nos 3 compétitrices !



Mesdames Sabine de Cambiaire, Catherine Salvetat et Catherine Rault félicitées par M^{me} Christine Alibert de la commission féminine de tennis du Tarn.

Déjà le club pense à la rentrée prochaine, qu'on se le dise ! L'ensemble des installations est maintenant en totale cohérence pour la pratique du tennis. N'hésitez pas à vous rapprocher d'un membre du club pour tout renseignement ! Des informations paraîtront dans le numéro des brèves du Couderc de septembre.... Affaire à suivre ! Désormais, la saison « tennis » selon la Fédération Française de Tennis a défini le début de chaque année tennis au 1^{er} septembre. Pensez à vous (re)inscrire au plus tôt !



CHRISMI'DANSE

L'association CHRISMI'DANSE clôturera sa saison le jeudi 28 juin 2018.

Nous profitons de ce billet pour remercier tous les adhérents pour leur soutien à l'association. Vous êtes venus très nombreux, même au-delà de nos espérances pour cette première année.

Il a régné, tous les jeudis, une très bonne ambiance où la convivialité et le partage étaient remarquables, notamment pour la galette des rois, la célébration d'anniversaire de certains adhérents, l'épiphanie, etc.

Nous avons tout au long de cette année travaillé les principales danses de salon comme le rock, la batchata, le chacha, le tango, le paso doble, la valse et quelques danses en ligne.

À la fin de cette année beaucoup de débutants pourront désormais user le « dance floor » à l'occasion de leurs sorties.

CHRISMI'DANSE tiendra son assemblée générale le 14 juin. Ce sera pour nous le temps de faire le point sur l'année passée et préparer la nouvelle saison.

Sacher d'ores et déjà quelle débutera le 1^{er} jeudi du mois de septembre. Nous communiquerons à ce sujet dans le courant du mois d'août.

Pour plus de renseignement n'hésitez pas à nous contacter :

par courriel à l'adresse : chrismidanse@outlook.fr ou bien par téléphone : ☎ 06.84.91.97.44



être
ECOUTE
TOLERANCE
RESPECT
ENTRAIDE

ADEPAPE 81

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'ENTRAIDE
DES PERSONNES ACCUEILLIES EN PROTECTION DE
L'ENFANCE "PUPILLES DE L'ÉTAT ET AUTRES STATUTS"

L'association ETRE, avec accent circonflexe inversé ou hirondelle sur le E, est maintenant bien implantée à Arthès. Elle poursuit sa mission d'entraide et d'accompagnement auprès des personnes issues de la Protection de l'Enfance et particulièrement l'hébergement de jeunes dans la « Maison Partagée », située à l'angle de la rue Pierre Caussé et de la rue Élie Augustin.

Le 12 janvier l'association a réuni ses adhérents pour partager la galette des rois en présence de M. Doat, maire d'Arthès et de M^{me} Hérail, adjointe au Maire et M^{me} Marty, conseillère municipale.

Le 25 mars s'est déroulée l'Assemblée Générale en présence d'une centaine de personnes avec le concours de M. Fouillade, suppléant de la Députée M^{me} Verdier-Jouclas, M^{me} Claverie, conseillère départementale représentant le président du Conseil Départemental, M^{me} Hérail adjointe au Maire d'Arthès.

La réunion a été suivie d'un repas fraternel animé par une tombola à la grande satisfaction de tous.

Nous remercions à cette occasion l'équipe municipale d'Arthès qui met à notre disposition gracieusement la salle des fêtes.

Nos prochains rendez-vous :

- le vide-grenier à Arthès
- le repas d'automne le 30 septembre
- le Noël de l'association le 16 décembre.

La commune d'Arthès reconnaissante à la famille Delmas-Bouyssou !

En cette année du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, de nombreux événements commémoratifs sont organisés partout en France.

Arthès a choisi d'honorer la mémoire de Gabriel Delmas et de sa famille. Un point d'histoire et de vie tout d'abord !

Chez Delmas Prosper et Salinier Cécile, tous deux cultivateurs à Arthès, est né le 12 février 1892, Delmas Gabriel, Lucien, Edmond.

Des documents concernant son enfance et sa jeunesse à Arthès vont être prêtés à la mairie pendant l'été, ils seront une source d'informations pour un article complémentaire.

Alors âgé de 19 ans, le concours passé à Toulouse lui permet d'entrer comme élève à l'École Polytechnique dans la promotion 1911 (220 admis, la 118^e promotion). N'ayant pas encore atteint l'âge de vingt ans, il s'engage volontaire pour 4 ans, le 9 octobre 1911, matricule 4192, dans le 3^e Régiment d'Artillerie à Castres. C'est la règle, à cette époque et encore récemment ! Un an de formation militaire en préambule à l'entrée définitive à l'École Polytechnique.

Représentant encore aujourd'hui, cent ans après, une prouesse pour beaucoup de jeunes gens et de jeunes filles lancés dans la recherche d'une formation humaine d'exception ouvrant ensuite sur des écoles d'application prestigieuses, ce parcours élogieux mérite d'être fortement souligné !

Après sa nomination comme élève aspirant à l'École Polytechnique à Paris (5^e) le 10 octobre 1912, il suit la formation, il sera classé 94^e sur 215 à sa sortie en 1914. Il est nommé sous-lieutenant du Génie le 7 août 1914 puis il est ensuite promu capitaine à titre définitif le 27 décembre 1917.

Dans un document conservé à la Bibliothèque Nationale de France, à Paris 13^e, il est fait état du récit des travaux, des préparatifs, des combats et des pertes subies pour la compagnie 6/61 du 9^e régiment du Génie. Le Capitaine Delmas est tué le 28 mars 1918 à Breuil-le-Sec, à l'est de Beauvais dans l'Oise. La 118^e promotion de l'École Polytechnique aura perdu 25 % de son effectif dans les combats de la Grande Guerre.

En 1920, les élèves de l'École Polytechnique inaugurèrent une plaque de marbre dans la bibliothèque de leur établissement, où étaient gravés les noms de deux cent six polytechniciens tombés entre 1914 et 1918. Cinq ans plus tard, un mur monumental, long de dix mètres et haut de cinq mètres, fut élevé dans la cour d'honneur, près du pavillon Boncourt.

Il porte le nom des 883 polytechniciens, toutes promotions confondues, morts pour la France au cours de la première guerre mondiale. Actuellement situé dans la cour du Ministère de la Recherche, 21 rue Descartes à Paris, anciennement École Polytechnique, tout près du Panthéon - "À la gloire des polytechniciens morts pour la France" -, le monument porte actuellement 1321 noms.

Depuis, en 1976, l'École Polytechnique a déménagé à Palaiseau, au sud-ouest de Paris, sur le plateau de Saclay. Lors de la cérémonie du 8 octobre 2014, un nouveau monument aux morts a été inauguré en l'honneur des 1980 polytechniciens «Morts pour la France» depuis 1794 (année de création de l'école). Le nom de Gabriel Delmas y figure.



À Arthès en 1914, on dénombre 1322 habitants, 39 soldats de la commune mourront pendant le conflit mondial. Dans sa séance du 11 février 1922, sous la présidence de M. Émilien Peytavi, maire, le conseil municipal, prend la décision de l'édification d'un monument aux morts de la Grande Guerre, pour concilier toutes les opinions et croyances, le monument ne devra revêtir aucun caractère confessionnel ou politique.

Le 25 février 1922, M. le Maire, soumet à l'Assemblée une lettre de M. Prosper Delmas, le père du capitaine, faisant connaître qu'il fait don d'un terrain, d'une superficie de 2878 m², situé route de Lescure, pour servir d'emplacement au monument aux morts, sous certaines conditions :

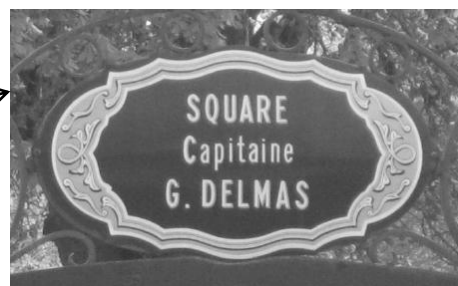
Détail du cadastre d'Arthès en 1808



« Le terrain devra être clôturé en bordure de la route par un mur, surmonté d'une grille, avec un portail d'accès. Pour n'importe quel motif, ce terrain ne pourra être ni aliéné, ni désaffecté. Il portera le nom de « Square Capitaine Gabriel Delmas ». Signé Prosper Delmas. (extraits)

Madame Laure Bouyssou, née Laure, Joséphine, Antonia Delmas, la sœur aînée du capitaine « mort pour la France », seule héritière de M. Delmas Prosper, n'a non seulement formé aucune opposition, mais elle a encore donné son assentiment. Par ces motifs le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à titre définitif, la donation faite à la Commune d'Arthès, par M. Delmas Prosper, aux charges, clauses et conditions énoncées dans l'acte notarié du 28 mars 1922 conservé aux archives de la mairie.

Ce terrain sera aménagé en jardin public, répondant ainsi au vœu de toute la population pour la construction d'un monument commémoratif.



Cent ans plus tard après le décès du capitaine Delmas, à quelques jours près, la commune d'Arthès a honoré le samedi 14 avril, au monument aux morts, non seulement la mémoire du Capitaine Gabriel Delmas mais aussi la famille Bouyssou.

COMMÉMORATION DELMAS - BOUYSSOU

En effet le couple Marie, Romain, Alphonse Bouyssou et Laure Delmas ont donné naissance le 29 mai 1924 à Gabriel, Marie, Paul, Jacques Bouyssou, aujourd'hui décédé.

Son épouse, Gaby Bouyssou, née à Arthès le 2 août 1928, habitante de Castres, était très honorée par cet hommage, au dernier moment son état de santé ne lui a pas permis d'être présente lors de cette cérémonie. En revanche, les quatre enfants Marie-Laure, Jean, Michel et Marc étaient présents pour cette matinée de souvenirs.

Leur grande maison familiale et le jardin attenant, situés à l'angle du carrefour très dangereux des 4 rues, ont été achetés par la commune d'Arthès en 2011.

Après de longs débats et concertations, les aménagements d'un rond-point et d'un lieu de stationnement ont été rendus possibles.

En hommage, la commune d'Arthès, M. le maire Pierre Doat, les élus ont décidé de baptiser cet aménagement urbain
[**Place Delmas-Bouyssou**]

La plaque de granit du Sidobre a été dévoilée lors de la cérémonie. La fréquentation de ce carrefour laisse à penser qu'elle sera très vite connue de tous !

Par les quelques lignes qui précèdent nous aurons connaissance de l'histoire de cette famille, une bonne façon de cultiver la mémoire des vies données pour la liberté en cette année du centenaire de la fin de la Grande Guerre.



Au monument aux Morts, dépôt de gerbe et moment de recueillement en l'honneur du Capitaine Gabriel Delmas.



Place DELMAS-BOUYSSOU



Discours de M. le maire suivi des remerciements chaleureux de M^{me} Marie-Laure Bouyssou.

SERVICES DISPONIBLES DANS VOTRE AGENCE POSTALE COMMUNALE :

• COURRIER ET COLIS

- Vente de timbres-poste à usage courant
- Vente d'enveloppes Prêt-à-poster et d'emballages Colissimo
- Fourniture d'autres produits courrier / Colis sur commande
- Dépôt des objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre, chronopost et valeur déclarée)
- Services de proximité (contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier et prêt à poster de réexpédition)

• SERVICES FINANCIERS (Dépannage)

- ☐ Retrait d'espèces sur CCP et Compte Épargne du titulaire dans la limite de **350 euros**, (tous les 7 jours) sur présentation d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de compte (chéquier, carte bancaire...)
- ☐ Transmission au bureau de poste pour traitement selon les règles en vigueur :
 - des versements d'espèces sur CCP et Compte Épargne du titulaire dans la limite de 350 euros, par période de 7 jours glissants
 - des demandes de services liées au CCP.

Agence Postale Communale d'Arthès

rue Adrien Fourès 81160 ARTHÈS

Tel : 05 63 45 76 31

Horaires d'ouverture : lundi de 9 h à 12 h et du mardi au vendredi de 10 h à 12 h

Pour information : **FERMETURE DE L'AGENCE DU 3 AU 21 SEPTEMBRE 2018**

Durant la période de fermeture pour congés, vous devrez retirer vos colissimos ou lettres recommandées au bureau de poste de ST-JUÉRY.

Attention : le bureau où vous pouvez retirer vos colissimos ou lettres recommandées est inscrit sur votre avis de passage)

BUREAU DE POSTE LE PLUS PROCHE :

SAINT-JUÉRY

Du lundi au vendredi :

de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00

BÉNÉFICIEZ GRATUITEMENT D'UNE SECONDE PRÉSENTATION DE VOS LETTRES RECOMMANDÉES

Appelez le 36.31* (jusqu'à 19 h en semaine et 12 h le samedi)

Votre facteur vous remettra votre lettre recommandée à votre domicile.

*** Impérativement le jour de dépôt de cet avis de passage dans votre boîte à lettres.**

INFORMATION DU CLIC TARN (Centre Local d'Information et de Coordination)

Éducation Thérapeutique des Aidants et des Patients dans le cadre de la maladie d'Alzheimer (ETAP)

Le Centre SSR La Clauze (entre Saint-Jean Delnous et Réquista, Bus 706 au départ d'Albi) propose un programme d'éducation thérapeutique (ETAP) sur deux jours au profit des proches aidants et des patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'un syndrome apparenté.

Ces formations sont labélisées par l'Agence Régionale de Santé Occitanie dans le cadre du Plan maladies neurodégénératives.

Elles se déroulent sur deux jours. Des places sont encore disponibles pour les sessions de septembre et de décembre 2018.

Renseignements et inscriptions :

M^{me} Céline BARTOLO

☎ : 05 63 46 63 51

E-mail : c.bartolo@laclauze.fr

Session 3 :

jeudi 6 septembre et

jeudi 13 septembre 2018

Session 4 :

vendredi 7 décembre et

vendredi 14 décembre 2018

FERMETURES POUR CONGÉS

DOCTEURS

Tél : 05 63 55 10 31 FAJON Simon Du 28 juillet au 26 août 2018

PHARMACIE

Tél : 05 63 55 10 53 GAUSSERAND P.& S. Du 5 août au 19 août 2018

INFIRMIÈRES

Tél : 05 63 45 43 85 SCHOEN Francine Pas de fermeture

Tél : 07 68 44 52 12 BADUEL Laure Pas de fermeture

Tél : 06 64 64 63 16 DE OLIVEIRA GOMES
Cidalia Pas de fermeture

CHIROPRACTEUR

Tél : 05 63 60 63 53 BERMOND Tiffany Pas de fermeture

KINESITHÉRAPEUTE

Tél : 05 63 55 14 44 VIDAL Alain
et GUIRAUD Elodie Pas de fermeture

OSTÉOPATHE

Tél : 06 85 55 20 65 BERTRAC Jean-Rémi
GAUTHIER Charlotte Pas de fermeture

BOUCHERIE

Tél : 05 63 55 15 28 HAROS Cédric Non communiqué

BOULANGERIES

Tél : 05 63 55 01 85 CORDURIÈS Sylvain Non communiqué

Tél : 05 63 55 68 97 L'ESPRIT DU PAIN Pas de fermeture

COIFFEURS

Tél : 05 63 45 98 12 AMBIANCE COIFFURE Non communiqué

Tél : 05 63 55 17 14 COIFFURE OLGA Non communiqué

Tél : 05 63 45 02 90 YANNICK Pas de fermeture

Tél : 05 63 49 07 41 PASCAL ROBAK Non communiqué

PRESSE

Tél : 05 63 55 13 51 ROUX Paule Du 4 au 26 août 2018

ATELIER COUTURE

Tél : 06 79 30 31 15 CAREL Cécile Du 12 août au 2 sept. 2018

TOILETTAGE CANIN

Tél : 05 63 60 44 05 HAPPY DOG Non communiqué

PIZZA

Tél : 05 63 60 07 00 AU PETIT CREUX Non communiqué

INSTITUT DE BEAUTÉ

Tél : 05 63 60 01 87 O' SI BELLE Du 14 au 24 juillet 2018

VENTE DE FRUITS ET DE LÉGUMES

« Chez Christine » Du 6 au 17 août 2018

Tél : 06 33 24 31 22

Interdiction de brûlage des déchets verts

Extrait de la circulaire du 18/11/2011

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, le plan particules, présenté le 28 juillet 2010 en application de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, prévoit une communication adéquate sur le sujet du brûlage à l'air libre et une circulaire sur cette pratique.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution.

Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante, et émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes.

En outre, la toxicité des substances émises peut-être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités. Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets. Des solutions existent : elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective des ces déchets. La sensibilité du milieu à la pollution de l'air (fond de vallée par exemple), la connaissance du comportement thermique de l'air (l'air froid, plus dense et donc plus lourd, reste près du sol), la qualité des combustibles (matières sèches, pas de plastiques et autres déchets ménagers) sont des facteurs clés à considérer pour la délivrance de dérogations autorisant le brûlage.

Cette circulaire rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts sur la base de l'assimilation des déchets verts aux déchets ménagers, et présente les modalités de gestion de cette pratique.

Déchetterie de Saint-Juéry

La Besse
81160 Saint-Juéry
Tél : 05 63 45 06 09

Horaires d'ouverture : Du mardi au samedi:
8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30.

Déchetterie de Gaillaguès

Chemin de Gaillaguès
81000 Albi
Tél: 05 63 46 20 98

Horaires d'ouverture : De 9 h 00 à 12 h 00 et
de 14 h 00 à 18 h 30, le lundi, mercredi, jeudi,
vendredi et samedi. **Fermé le mardi.**

JOURS DE COLLECTE



- Les ordures ménagères : le lundi matin



- Le tri sélectif : le jeudi matin

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

- Ramassage le 1^{er} mercredi de chaque mois
- Prévenir la mairie (le mardi avant 16h) :
05 63 55 10 11
- Déposer les encombrants sur le trottoir la
veille au soir

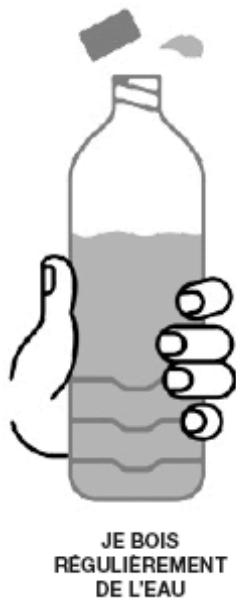
INFORMATIONS

Sortant d’une période très arrosée et assez fraîche, voilà que le thermomètre s’affole, mieux vaut prévenir que guérir ! En cas de persistance d’épisodes de températures élevées de jour comme de nuit, les services préfectoraux placent le département du Tarn en vigilance « Orange Canicule ».

En période de fortes chaleurs, la mairie d’Arthès invite les personnes les plus vulnérables, à se faire recenser au secrétariat de la mairie ou par téléphone au 05 63 55 10 11.

Si vous êtes âgés de plus de 65 ans, si vous êtes en situation de handicap, si votre santé est très fragile, si vous êtes isolés à votre domicile, signalez votre cas en mairie.

Les différents services, le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) seront mobilisés pour vous venir en aide.



ÉTAT CIVIL - ANNÉE 2017

NAISSANCES

- Clara CARAYON
- Valentine MAYNADIER
- Aaron OSMOND
- Léa et Manon GÉRARD
- Armand DENIS
- Yanis AMRI

MARIAGES

- Christophe ROBERT et Audrey TOURNIÉ
- Vladimir MILAVKINE et Olga LOZHKINA

DÉCÈS

- Claude FALIÈRES
- Yvette TERRAL née POMARÈDE
- Claude ESCAFFRE née NICOT
- Josette AZAM née BOUSQUET
- Marie RABOISSON
- Gilbert FALIÈRES
- Carmen GAUTHIER née GARCIA

Une vue colorée du jardin pédagogique de l'école maternelle du temps des tulipes !

Un grand merci à tous les acteurs !

- les services municipaux pour leur action dans la mise à disposition de cet espace,
- les intervenants pour la fourniture et la gestion des plants,
- les enseignantes pour la gestion des « petits jardiniers », un personnel en nombre !
- les «petits jardiniers» pour leur ouverture et leur curiosité.

Va venir maintenant le temps des vacances, la Nature va travailler ! elle aura tôt fait d'installer la cohorte de plantes non désirées, contentes de s'implanter en un si bel endroit ! Rendez-vous en septembre.....



FEU D'ARTIFICE

ARTHÈS / SAINT-JUÉRY

le 13 juillet 2018
à 22 h



Bal musette « Chris VINCENTI »
de 23 h à 2 h

Buvettes et plats à emporter

Venez vous amuser et passer une bonne soirée



Agenda du second semestre 2018

Date	Évènement	Lieu
JUIN-JUILLET		
29 juin à 21 h	21h Pétanque en doublette - OMEPS	Boulodrome
30 juin à 9 h	Arthésienne (sur inscription) - OMEPS	Place F. Mitterrand
1 ^{er} juillet à 9 h	Vide grenier – (sur inscription) – OMEPS Course de vélos	Place F. Mitterrand Parking École Primaire
2 juillet à 12 h	Repas aux tripoux (sur inscription) - OMEPS Pétanque en doublette – à 14 h	Espace associatif Boulodrome
13 juillet à 22 h	Feu d'artifice	Pont d'Arthès
AOÛT		
SEPTEMBRE		
20 septembre à 14 h	Petit loto – Amicale des retraités	Salle G. Albinet
22 septembre	Challenge « Conquête du Pont » - repas sur inscription	Salle G. Albinet
28, 29 et 30 septembre	Chantons sous les toits - Festival de chansons françaises - Association culturelle	Salle G. Albinet
OCTOBRE		
11 octobre	Gala de variété - Amicale des retraités	Salle G. Albinet
18 octobre	Grillades châtaignes – Amicale des retraités	Salle G. Albinet
21 octobre	Bourse aux jouets– l'île oz'enfants	Salle G. Albinet
23 octobre	Spectacle pour les enfants - Association Culturelle	Salle G. Albinet
27 octobre	Repas – Pétanque	Salle G. Albinet
NOVEMBRE		
4 novembre	Loto - Louveterie	Salle G. Albinet
17 novembre	Repas – amicale des retraités	Salle G. Albinet
18 novembre à 14 h	Loto – Assodal (Aide à domicile)	Salle G. Albinet
23 novembre à 20 h 30	Loto des fleurs- Association Culturelle	Salle G. Albinet
25 novembre	Broc 'enfant – A.P.E	Salle G. Albinet
DÉCEMBRE		
6 décembre	Distribution des colis de Noël – Amicale des retraités	Salle G. Albinet
9 décembre à 14 h	Loto - Amicale des retraités	Salle G. Albinet